



### DECEMBRE 2024

#### DATE DE PAIEMENT DU SALAIRE DU MOIS DE DECEMBRE 2024

Il semble confirmé que le salaire du mois de décembre 2024 soit crédité au plus tard le 24 décembre sur votre compte bancaire.



#### PRIME DE SERVICE

Le calcul de la prime de service va se faire à l'instar des règles de la prime de service payée en janvier 2024.

Ainsi, à situation égale, le montant de votre prime ne variera guère. Pour info, les deux critères essentiels impactant la prime de service sont l'absentéisme (déduction d'1/140ème) et le changement d'échelon durant l'année 2024.

## **MOBILITES DURABLES**



La note d'information relative au « Forfait Mobilités Durables » vous a été transmise la semaine dernière par courrier.

Ceux qui auraient égaré le formulaire d'attestation sur l'honneur, qu'ils n'hésitent pas à nous solliciter pour en récupérer un autre.

# DEPART A LA RETRAITE ENTRE LE 01/07/2025 ET LE 31/12/2025

A l'instar des années passées, l'établissement va encore publier ce mois, une note d'information relative à la promotion de grade au choix.

Il s'agit d'un dispositif d'avancement de grade ouvert pour les agents promouvables ayant annoncé leur intention ferme de partir à la retraite.

Pour ceux et celles qui projettent de partir en retraite entre le 1 juillet 2025 et le 31 décembre 2025, la demande de radiation des cadres (retraite) est à formuler impérativement au plus tard 6 mois avant la date effective de départ.

Ainsi, si les tableaux d'avancement de votre grade devaient prévoir au moins un poste, les agents en partance à la retraite aux dates précitées seraient prioritaires pour cette promotion à la condition que celle-ci impacte positivement le montant de leur retraite.

Nous profitons du présent tract pour vous souhaiter d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année et vous remercier pour votre confiance.

